



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 50257

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le cas des mères de famille qui, inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans avant de bénéficier d'un congé parental d'éducation, se reinscrivent à l'ANPE à l'issue de ce congé parental d'éducation. Plusieurs d'entre elles, bien que totalisant quatre années d'inscription à l'ANPE entrecoupées, il est vrai, du congé parental, ne peuvent obtenir qu'un CES d'une durée de six mois. Il lui demande de lui préciser si, dans ce cas précis, ces mères de famille ne peuvent pas bénéficier, en matière de durée de CES, du régime applicable aux publics prioritaires, afin de leur permettre une réinsertion durable ou une reconversion professionnelle assortie d'une période de formation.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50257

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1756